

Motion CNESER du 15 novembre 2021

Le CNESER demande une visite sur site systématique des unités de recherche lors de leur évaluation

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) pourrait apporter de profonds changements à ses modes d'évaluation des unités de recherche. Ces changements comporteraient en particulier la disparition de la visite sur site des unités de recherche, qui pourrait être remplacée par une visioconférence avec la directrice ou le directeur d'unité accompagné-e de quelques responsables d'équipes. Par ailleurs, la composition des comités d'évaluation pourrait être profondément remaniée pour reposer sur 20 « *panels* » d'experts inspirés des *panels* de l'ERC (European Research Council). Ces modifications semblent n'avoir pour motivation que de simples économies financières, au prix du sacrifice de la rigueur de l'évaluation scientifique. Elles constitueraient une véritable rupture dans les modalités d'évaluation, susceptible d'avoir de graves conséquences sur la recherche.

Le CNESER dénonce l'abandon d'une évaluation des unités de recherche reposant sur une visite sur site. Une évaluation ne peut se faire à distance sur la base de rapports écrits et de données numériques. Les pratiques réductrices auxquelles avait contraint l'épidémie de COVID-19 ne peuvent être rendues pérennes, dans une logique purement financière et faussement rentable qui oublie les missions de conseil de l'évaluation. Les unités de recherche, avec leurs personnels, ont besoin d'échanges directs et approfondis pour leur renouvellement, qui ne peuvent être remplacés par une visioconférence nécessairement réductrice. Leurs tutelles, universités et organismes de recherche, ont besoin d'une expertise de qualité pour mener une politique scientifique forte et volontaire et accompagner leurs unités. Le CNESER estime qu'une évaluation *in situ*, présente un coût minime par rapport aux bénéfices apportés à la recherche publique.

Le CNESER :

- demande au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'affirmer la nécessité de la visite sur site de toutes les unités de recherche lors de leur processus d'évaluation, et de garantir que cette visite sur site soit effective ;
- demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'affirmer la nécessité de la visite sur site de toutes les unités de recherche ;
- appelle toutes les directrices et tous les directeurs d'unité à refuser tout mode d'évaluation qui ne comprendrait pas de visite sur site de leur unité de recherche.

Le CNESER demande que les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche organisent, en association avec leurs instances d'évaluation, la visite sur site de leurs unités de recherche lors de leur évaluation. Le CNESER demande notamment que les établissements publics à caractère scientifique et technologique exercent pleinement leur mission d'évaluation avec leurs instances statutaires et assurent l'évaluation des unités de recherche en même temps que celle des chercheuses et des chercheurs.

Adoptée par le CNESER avec 56 pour, 0 contre, 0 abstention et 2 NPPV.